

CE du 29 Octobre 2012

*parce qu'un jour, vous serez concernés...*

En préambule, la Secrétaire du CE donne lecture d'une déclaration liminaire indiquant la pauvreté de l'information délivrée dans le document remis par la Direction concernant le point portant sur le recours à la sous-traitance et aux CDD. Or, les membres du CE et les Délégués du Personnel demandent le recueil d'une information précise sur ce sujet depuis de nombreux mois. Ils rappellent en outre que leurs mandats les obligent au respect du secret professionnel.

## Présentation de New TV

Serge Laroye présente aux membres du CE la **nouvelle interface de la Télévision d'Orange**, dont la migration devrait être réalisée vers l'ensemble des boxes des abonnés d'ici fin 2013.

**En nouveauté**, l'ergonomie et la rapidité de navigation de l'interface ont été considérablement améliorées, ce qui permet à l'Entreprise de rattraper son retard sur la concurrence.

Interrogé par les élus CFE-CGC/UNSA, Serge Laroye précise que la distinction des offres de VOD listées dans les différentes rubriques, comme FilmoTV et Livebox Star, répond à une contrainte légale.

**La partie Web** doit encore faire l'objet d'évolutions supplémentaires.

L'Entreprise s'attellera à mesurer l'évolution des usages des abonnés accédant à la nouvelle interface dans le cadre d'études quantitatives et qualitatives.

## Approbation des PV des CE des 5 et 27 septembre 2012

L'approbation des procès-verbaux des 5 et 27 septembre 2012 est reportée au prochain CE.

## Bilan Orange Sports

La Direction informe le CE que la situation de **22 collaborateurs impactés** par le projet relatif à Orange Sports a été traitée. En bilan :

- **12 salariés bénéficient d'une mobilité interne** au Groupe
- **10 collaborateurs effectuent une mobilité externe.**

Deux dossiers de collaborateurs restent en suspens à ce jour.

En outre, le dossier d'un collaborateur actuellement en congé maternité sera traité lors de sa reprise d'activité.

Les élus CFE-CGC/UNSA demandent à la Direction d'accroître leur vigilance vis-à-vis des dossiers restants et de prévenir toute situation conflictuelle.

## Information sur la mise en place du CMS

En réponse à la résolution du CE votée lors de la précédente séance plénière, la Direction indique que le projet de **mise en place d'un nouveau CMS n'impacte que les salariés d'OPTV**, lesquels font partie du périmètre du CE Filiales.

Dès lors, la demande d'information-consultation du CE sur ce projet est refusée, d'autant plus que les conséquences du projet ne nécessitent pas la mise en œuvre d'une procédure d'information-consultation.

Les élus CFE-CGC/UNSA prennent acte de la réponse de la Direction et rappellent **qu'ils ne souhaitent pas entraver la mise en œuvre du projet**, par ailleurs fortement attendue par les salariés concernés.

## Point sur la sous-traitance au sein de la NAC

En préambule, la Direction concède ne pas avoir pu consacrer suffisamment de temps au recueil d'informations détaillées et chiffrées sur le recours à la sous-traitance au sein du périmètre de la NAC. **La Direction reconnaît** même que la **situation en la matière dans 3 entités** semble nécessiter une étude approfondie (NEXT.com; Portal & Services; UA Jeux).

La Délégation CFE-CGC souligne que le **niveau de recours à la sous-traitance au sein de NEXT.com supérieure à 50%** conduit à des situations problématiques en termes de pratiques managériales.

Les élus CFE-CGC/UNSA demandent le recueil de données précises sur :

- la durée moyenne des contrats;
- le nombre de renouvellements
- le coût moyen par contrat;
- le détail des missions confiées;
- les raisons des renouvellements de contrat
- les justifications de la non-internalisation de ces profils.

**La Direction s'engage à s'appuyer sur ces indicateurs pour conduire des plans d'action** et délivrer une information plus précise lors des prochains CE.

## Information sur le changement de périmètre du médecin du travail

Suite à la résolution du CE présentée lors de la précédente séance plénière, la Direction confirme que le recueil d'avis relatif au changement de périmètre du médecin du travail ne concerne que le CE des Fonctions Support, lequel a d'ores et déjà été consulté.

**Les élus CFE-CGC/UNSA regrettent simplement de ne pas avoir été informés par la Direction au préalable** du changement de périmètre du médecin du travail.

**Prochain CE Contenus ordinaire : 22 Novembre 2012**

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/contenus/>

**Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :**